

<http://www.ujfp.org/spip.php?article2936>



**SOLIDARITE AVEC LES
QUATRE MILITANT-E-S
POURSUIVI-E-S A PARIS
DANS LE CADRE D'UNE**



BDS EXIGEONS Date de mise en ligne : dimanche 27 octobre 2013

LEUR RELAXE !

- BDS - Les actions BDS -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Quatre militant-e-s de la région parisienne comparaitront à nouveau le mercredi 30 Octobre devant le tribunal de Paris, pour avoir appelé au boycott des produits israéliens dans une grande surface.

Maha, Mohamed, Olivia et Ulrich avaient déjà été relaxés en première instance par le tribunal de grande instance de Bobigny. Comme pour les autres procès BDS c'est le parquet qui est directement à l'origine de cet appel.

SOLIDARITE!
AVEC TOUS LES MILITANT(E)S
POURSUIVIS EN JUSTICE POUR LEUR PARTICIPATION A LA CAMPAGNE BDS
(BOYCOTT, DESINVESTISSEMENT, SANCTIONS CONTRE L'IMPUNITÉ D'ISRAËL)
EXIGEONS LEUR RELAXE!
Israël occupe, colonise et pratique l'apartheid

**C'EST ISRAEL
QU'IL FAUT
INCULPER**

REJOIGNEZ-NOUS

CAMPAGNE BDS
LA COLONISATION ET L'OCCUPATION ISRAËLIENNE BOYCOTT-DESINVESTISSEMENT - SANCTIONS: NOTRE REPOSE A L'APARTHEID

WWW.BDSFRANCE.ORG / CAMPAGNEBDSFRANCE@YAHOO.FR

Malgré les tentatives d'intimidation des officines sionistes, le mouvement BDS n'a cessé de remporter des succès, qu'il s'agisse des boycotts économique, sportif, académique ou culturel. L'Etat d'Israël poursuit sans relâche et avec cynisme ses exactions contre le peuple palestinien mais il est de plus en plus isolé dans l'opinion publique internationale, qui n'est plus dupe des chantages à l'antisémitisme destinés à légitimer cette politique. Des militants de plus en plus nombreux impliqués dans plusieurs affaires similaires ont été relaxés.

Ainsi le 14 août dernier le Tribunal de Perpignan a précisé que l'appel à BDS tel que pratiqué par la Campagne BDS n'est pas une incitation à la haine raciale ou une entrave à la liberté du commerce mais relève de la liberté

d'expression.

Mais la circulaire de Michèle Alliot Marie, ancienne ministre de la justice de Nicolas Sarkozy invitant les parquets à poursuivre les militants de BDS n'a pas été abrogée.

Cette situation scandaleuse encourage certains parquets à continuer à faire appels des relaxes, c'est ce qui s'est produit concernant le procès de Perpignan.

Il est donc important d'exiger l'abrogation de cette circulaire de Michèle Alliot Marie.

A l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, la campagne BDS contre la politique de colonisation, d'apartheid et d'épuration ethnique de l'Etat israélien continuera contre vents et marées de progresser !

Nous exigeons la relaxe des quatres militant-e-s de la région parisienne et vous donnons rendez-vous le mercredi 30 Octobre devant le palais de justice de Paris, à partir de 12h pour les soutenir.

La Campagne BDS France

www.bdsfrance.org

SOLIDARITE INTERNATIONALE AVEC LES MILITANT-E-S POURSUIVIS ! : #SOLIDARITEPROCESBDS